

MECS MOULIN DU VAISSEAU

1750 la Venue de Mormoiron
84380 MAZAN

☎ 04 90 69 70 38 📠 04 90 69 60 13

✉ mdv@advsea84.asso.fr

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea84.fr





SOMMAIRE

PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	3
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	4
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	6
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS	7
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)	8
PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT	19
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I.....	19
II. CHARGES DE PERSONNEL	20
II.1. CHARGE DE PERSONNEL SALARIÉ	20
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES.....	21
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II	21
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III.....	22
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION	23
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	23
VI. INVESTISSEMENTS	24
PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT	25
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N.....	25
II. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	26

Partie I Éléments de contexte

I. ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	Fax	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		
Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	<p style="text-align: center;">Services :</p> <p>Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée (SPST) Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)</p>	<p style="text-align: center;">Établissements :</p> <p>MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources</p>	

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

NOM	Maison d'Enfants à Caractère Social « Le Moulin du Vaisseau »	Date de création	28 octobre 1974 – convention du 17/12/1974.
------------	--	-------------------------	---

Histoire

Origine de la propriété située à l'extérieur du village de MAZAN :

1530 : la jouissance du barrage fut reconnue au propriétaire du moulin.

Vente d'un moulin à farine avec écluse privée le 10.01.1971

Le domaine 6 hectares en diverses parcelles, dont 3 autour de la maison a été transmise par l'Association TERRES DES HOMMES de Genève le 3 août 1972, il y avait alors un bail emphytéotique (bail de 18 à 99 ans). Cette Association à vocation similaire à l'ADVSEA a ensuite transmis ce patrimoine à l'ADVSEA le 5 avril 1974 pour y créer une maison d'enfants selon le vœu du donateur M. Induni d'abord par un bail puis donation en 1981 (documents au Moulin du Vaisseau, acte de vente, plans, etc.).

Cet ancien moulin, dont la construction date du XVIII^e siècle, avait été transformé en maison particulière par les propriétaires successifs. D'importants travaux d'aménagement ont été rendus nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

De 1974 à aujourd'hui :

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil Départemental, elle autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ. L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 ; à ce moment, seuls 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

La particularité de cette maison d'enfants : elle reste la seule du département ouverte 290 j par an. Ci-dessous sont notées les étapes marquantes de la vie de l'établissement :

- En 1991, l'établissement a obtenu l'habilitation de la Préfecture de Vaucluse au titre des articles 375 et suivants du code civil.
- En 2002, habilitation renouvelée par arrêté préfectoral.
- Le 07 novembre 2013, l'habilitation justice n'est pas renouvelée (arrêt des «placements directs»).
- Le 30 décembre 2013, le Conseil général de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement à compter du 02 janvier 2002 pour 15 ans.
- Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017.

L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

Caractéristiques et évolution passée, présente, future

Les enfants sont présents dans l'établissement du dimanche en fin d'après-midi au samedi matin. Les week-ends et une partie des vacances scolaires, les enfants rentrent au domicile familial. Pour ceux qui ne peuvent pas en raison des autorisations d'hébergement ou des modalités du contrat de séjour, des relais en familles d'accueil sont engagés pour assurer la continuité de la prise en charge.

L'internat est composé de 2 groupes par niveau d'âge.

Si l'accompagnement est structuré par des temps de vie en collectivité, des interventions permettant l'individualisation de l'enfant vivent aussi dans ces espaces.

Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie. L'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille. La place des parents est un élément majeur, reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

L'accueil à temps complet engage l'établissement à assurer l'accompagnement des enfants dans les domaines éducatif, psychologique, social, scolaire et culturel.

L'admission est conditionnée à une orientation au préalable par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'accueil concerne principalement des enfants entre 4 et 12 ans au moment de l'admission. Les fratries composent une part importante des situations.

III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

L'établissement ne dispose pas d'un projet formalisé valide, son écriture doit être réalisée en lien avec l'évaluation interne qui se déroulera durant l'année 2018. Cette évaluation fait suite à l'évaluation interne de 2013 et à l'évaluation externe de 2014.

Le Conseil départemental a été sollicité dans le cadre de ce futur projet de service afin de l'adapter aux besoins en matière d'hébergement, et notamment concernant les modalités actuelles d'ouverture de la structure.

Nos objectifs se déclinent à partir de nos missions d'accueil et de protection :

- * Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
- * Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- * Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- * Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

Accueil de 20 enfants en internat par tranche d'âge en 2 groupes de 10 enfants : 4/10 ans et 11/16 ans

Objectifs généraux :

Vie en collectivité :

Individualisation de l'intervention :

- Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) en lien avec le Projet Pour l'Enfant.
- Projet Éducatif Individualisé (PEI) : défini dans un premier temps en équipe pluridisciplinaire au travers d'une Fiche d'Orientation Éducative et mis en acte dans le quotidien de la vie de l'enfant.
- Suivi psychologique en interne avec une psychologue clinicienne ou en extérieur.

Participation des usagers :

- Réunion concernant le PEI 1 fois par trimestre avec l'enfant et les parents
- Réunion hebdomadaire des enfants par groupe avec les éducateurs et le chef de service éducatif.
- Réunion mensuelle du Conseil de Maison avec les délégués des enfants élus trimestriellement.
- Réunion trimestrielle du groupe d'expression avec les parents, les délégués des enfants, un éducateur, le chef de service éducatif et le directeur.

Droit des bénéficiaires et de l'entourage : Livret d'accueil, charte de la personne accueillie et règlement de fonctionnement.

Pilotage du dispositif : inscription de l'établissement dans le dispositif départemental, valorisation par le projet associatif, réalisation des évaluations internes et externes.

IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS

Autorisation	Date	4 janvier 2017	Capacité		Type
			autorisée	20 places	ASE
Habilitation	Date	Non concerné	installée	20 places	
			financée	20 places	
Population					
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Ces enfants, en souffrance, présentent une personnalité avec des carences affectives, n'ayant pas ou peu intégré la Loi dans une filiation repérante. - Ils n'ont pas trouvé dans leur milieu d'origine des repères éducatifs suffisants pour leur permettre de se construire et de vivre à leur place d'enfant. - Ils sont en difficulté dans les relations sociales avec les règles et les lois qui les régissent. <p>Avec les difficultés qui sont les leurs, ces enfants possèdent des potentiels d'apprentissage à la vie sociale et des capacités à vivre les liens et les aides proposés par les professionnels.</p>				
Évolutions	<ul style="list-style-type: none"> - L'âge moyen des enfants est en légère hausse, parallèlement nous notons une légère hausse de l'âge moyen à l'arrivée. - L'ensemble des enfants est originaire du département et est réparti entre le Comtat Venaissin et le Grand Avignon. <p>Il n'y a qu'un enfant (25%) sur les 4 sortis qui est retourné à son domicile.</p>				
Problématiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Comme l'an passé, nous indiquons que la moitié des enfants sont en difficulté scolaire. Pour 5 d'entre eux, un dispositif ULIS ou SEGPA est engagé. Nous ne trouvons pas pour certains des réponses, particulièrement lorsque nous orientons auprès des services de psychiatrie. <p>Cette année, 50% des enfants ont bénéficié d'une prise en charge en famille d'accueil (données détaillées ci-après).</p>				
File active	19 à 20 mineurs				
Durée moyenne de séjour ou de Prise en Charge	Pour les enfants sortis en 2017, la durée moyenne est de 3 ans et 9 mois soit + 6 mois par rapport à l'an dernier. Deux enfants ne sont restés qu'une année. Un autre a eu un temps de séjour de 9 ans.				

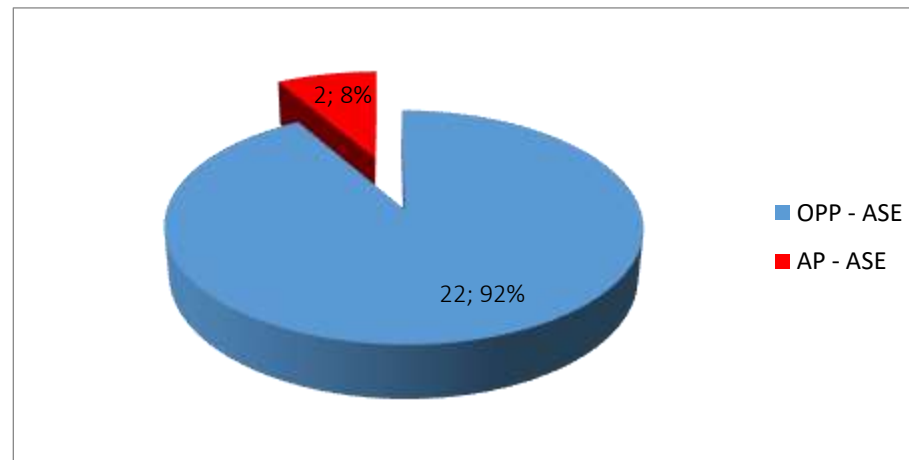
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)

Données statistiques : synthèse des évolutions

- L'établissement a accueilli en 2017 24 enfants soit une très légère hausse (+4,5%) par rapport à l'année 2016, le taux de renouvellement est également en hausse.
- L'âge moyen des enfants à l'arrivée est en augmentation, il est de 11 ans et 4 mois contre 9 ans et 6 mois en 2016.
- La part des garçons a diminué à 58% et revient à des moyennes antérieures.
- Les raisons principales du placement restent les difficultés psychologiques majeures et les conditions d'éducation défailtantes pour les parents.
- Les enfants sortis de l'établissement connaissent une durée moyenne de placement de 3 ans et 9 mois en très légère augmentation. Notons que cette moyenne ne reflète pas l'hétérogénéité de ces durées puisque 2 enfants sont sortis après une année d'accueil et qu'un enfant est resté durant 9 années.
- La totalité des enfants sont originaires du Vaucluse et l'année 2017 confirme les chiffres de 2016 avec une répartition des secteurs Grand Avignon et Comtat Venaissin qui se partagent à part égale les domiciliations des parents des enfants.
- Nous remarquons la persistance importante du taux des mesures judiciaires qui est de 92%.

Statuts des mineurs accueillis :

- Mesure judiciaire Ordonnance de Placement Provisoire : 22 soit 92% (19 soit 83% en 2016)
- Mesure administrative : 2 soit 8% (4 soit 17% en 2016)
- Pas de nouvelle mesure administrative pour les 4 arrivants en cours d'année.

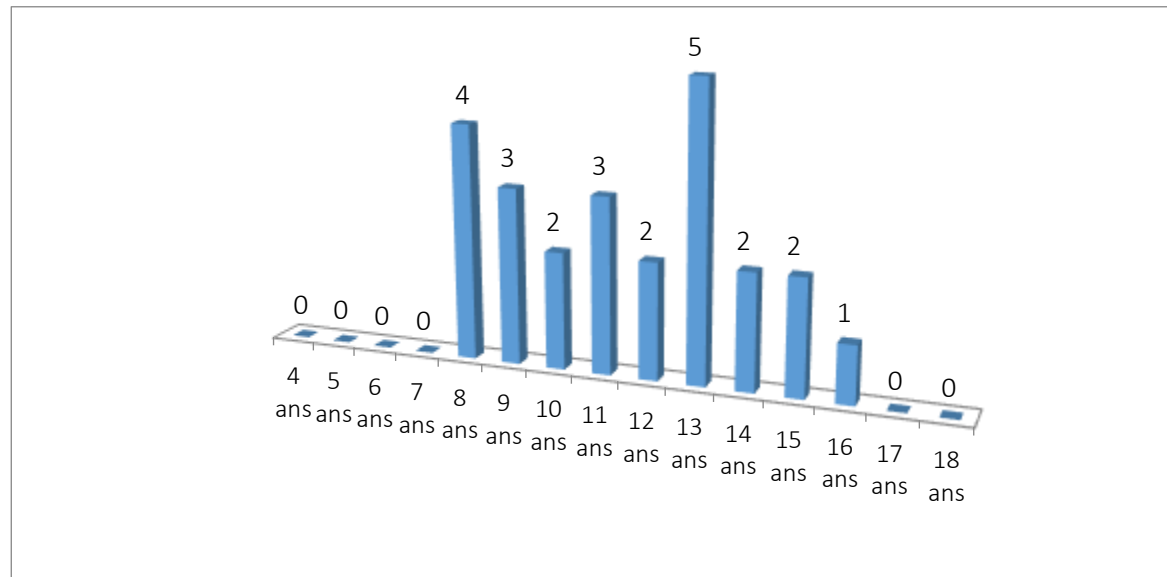


Répartition par âge au 1.12.2017 :

Rappel : au moment de l'admission, nous accueillons des enfants entre 4 et 12/13 ans

L'âge moyen est de 11 ans et 6 mois, soit + 1 an par rapport à 2016.

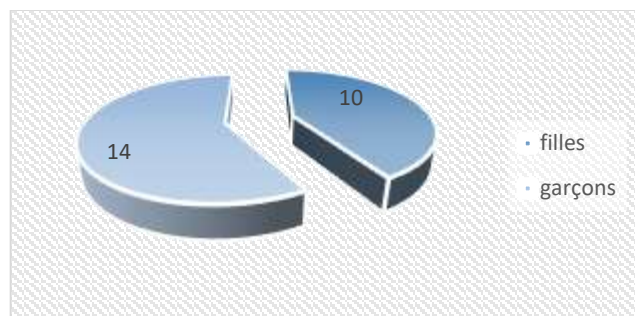
Age	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
Nombre d'enfants	0	0	0	0	4	3	2	3	2	5	2	2	1	0	0



Répartition par sexe :

Fille : 10 soit 42% (35% en 2016)

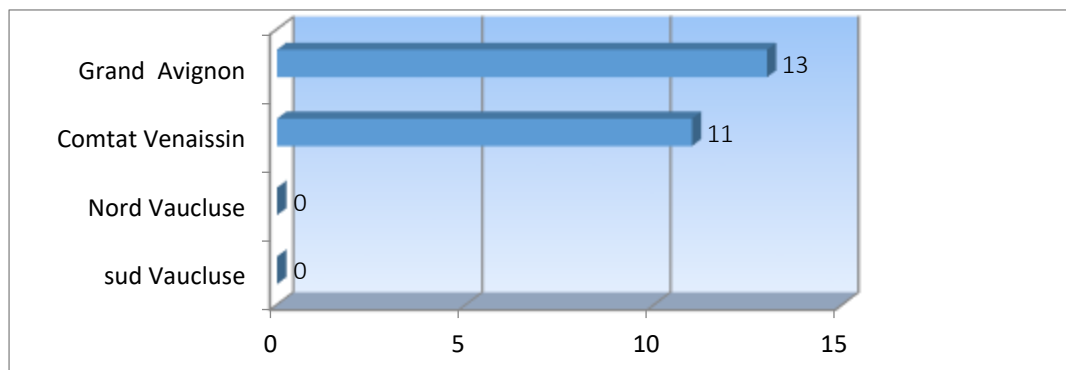
Garçons : 14 soit 58% (65% en 2016)



Répartition géographique :

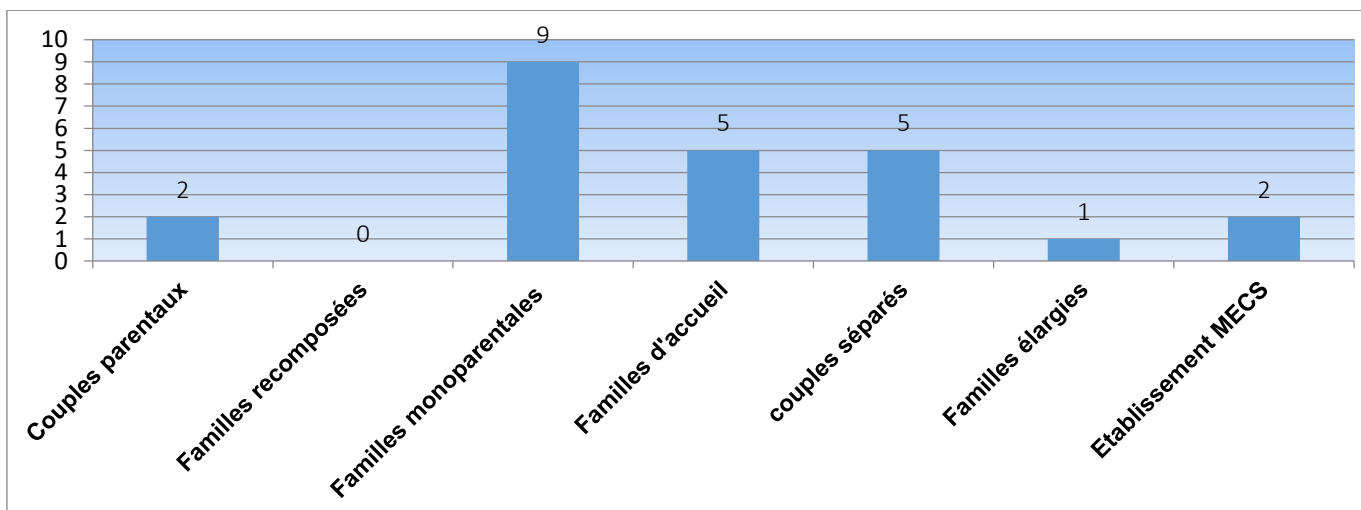
Nous observons maintenant depuis quelques années une plus forte présence des enfants originaires de l'UT du Comtat Venaissin. Cette proximité facilite pour les situations rencontrées le travail avec le service ASE. Nous ne repérons pas à ce jour des incidences particulières concernant le travail avec les parents.

site	Grand Avignon	Comtat Venaissin	Nord Vaucluse	Sud Vaucluse
Nombre d'enfants	13	11	0	0
%	54 %	46 %	0 %	0 %



Mode d'accueil des enfants avant placement : ces chiffres pour 2017 restent conformes à la moyenne de ces dernières années.

Mode d'accueil	Couples parentaux	Familles recomposées	Familles monoparentales	Familles d'accueil	Couple séparés	Familles élargies	Etablissement M.E.C.S.
Nombre d'enfants	2	0	9	5	5	1	2

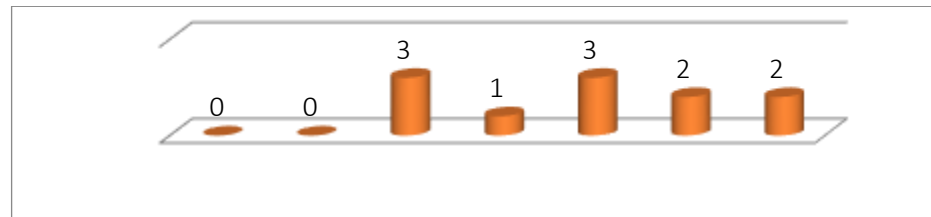


Accueil des fratries : En 2017 nous avons accueilli 13 enfants en fratrie sur 24 soit 54% (52% en 2016)

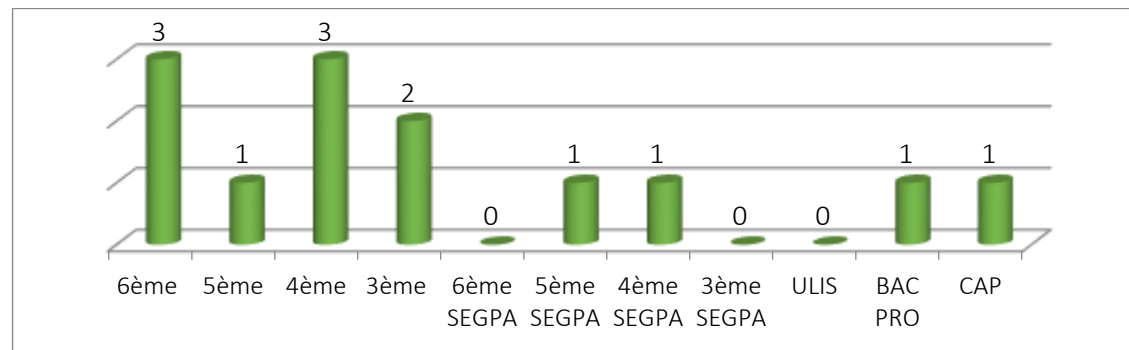
année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% d'enfants accueillis en fratrie	66 %	50 %	30 %	39 %	40 %	54 %	55 %	52 %	46 %	52 %	54%

Situation scolaire des 24 enfants à la rentrée de septembre 2017

PRIMAIRES							
Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	TOTAL
0	0	3	1	3	2	2	11



SECONDAIRES									BAC PRO	CAP	TOTAL
					SEGPA			ULIS			
6ème	5ème	4ème	3ème	6ème	5ème	4ème	3ème				
3	1	3	2	0	1	1	0	0	1	1	13



Accompagnements psychothérapeutiques

Dans l'établissement : 13 enfants sur 24 soit près de 55 % ont bénéficié d'entretiens réguliers. L'activité avec les familles est restée stable.

Hors de l'établissement :

- 3 enfants ont été accompagnés par des psychologues ou psychanalystes installés en libéral.
- 2 enfants ont été suivis par les structures institutionnelles (CMPP-CMP).

Mouvement des enfants :

- Le taux de renouvellement est de 25% soit une augmentation de 20% par rapport à 2016.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de renouvellement	30%	20%	10%	45 %	10%	30 %	15 %	25%

- La durée moyenne de placement est de 3 ans et 9 mois, cet élément est dans la moyenne des années précédentes. Il est important de noter que 2 enfants ne sont rentrés qu'une année à l'établissement. Un enfant a été orienté pour un retour en famille après 9 années d'accueil.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Durée moyenne des enfants sortis	2 ans 8 mois	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans 1 mois	5 ans 6 mois	3 ans 7 mois	3 ans 6 mois	3 ans 9 mois

- L'âge moyen des enfants à la sortie est de 13 ans et 6 mois et dans la moyenne des 7 dernières années.

Année	2010	2011	2011	2013	2014	2015	2016	2017
Age moyen des enfants sortis	11 ans 9 mois	12 ans 3 mois	13 ans	14 ans 3 mois	17 ans 3 mois	13 ans 3 mois	13 ans	13 ans 6 mois

- L'âge moyen des enfants à l'arrivée est de 11 ans et 4 mois et reste légèrement supérieur à la moyenne.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Age moyen des enfants entrés	9 ans	10 ans	6 ans et 6 mois	10 ans 2 mois	7 ans 4 mois	9 ans 6 mois	9 ans 6 mois	11 ans 4 mois

- Les sorties : nous repérons que 25 % des enfants sortis retournent en famille. 75 % connaissent une orientation dans le dispositif de la protection de l'enfance.

Modalité d'accueil à la sortie	Nombre d'enfants	(Pourcentage)
Retour au domicile familial	1	25 %
Orientation en famille d'accueil	1	25%
Orientation autre MECS	1	25 %
Orientation SAPSAD	1	25 %
Orientation structure spécialisée		

- Les arrivées : pour les 5 enfants arrivés, **leur statut est judiciaire donc aucune nouvelle mesure administrative**. Nous repérons que les principales raisons du placement restent comme les années précédentes liées aux difficultés psychologiques majeures ou psychiatriques des parents et aux conditions d'éducation défailtantes.

	Total des 24 enfants	Total des 5 enfants
Difficultés psychologiques majeures ou psychiatriques	08	02
Difficultés relationnelles parents/enfants	01	00
Alcoolisme, addiction à des drogues	01	00
Violences physiques ou sexuelles	02	00
Conflits parentaux	02	01
Recomposition familiale	00	00
Conditions d'éducation défailtantes	12	02

- Le traitement des admissions :

	Nbre	Origine			
		Secteur géographique			
		ASE	AEMO		
Demandes d'admission	21	ASE 09	Grand Avignon	05	08
		AEMO 11	Comtat	02	00
		ASE autre département 01	Sud Vaucluse	00	03
			Nord Vaucluse	02	00
			Autre département	01	
Demandes annulées par service demandeur	04	ASE.....00			
		AEMO.....04			
		Décision magistrat :03			
		Orientation annulée par service :01			
Demandes effectives traitées	17	ASE..... 09			
		AEMO 07			
		ASE autres départements 01			
Admissions	05	Nombre d'enfants			
		A.SE.	03		
		A.E.M.O	02		
Demandes refusées	12	ASE..... 06			
		AEMO..... 05			
		Autre département 01			
		Il s'agit essentiellement de manque de places dans le cadre des répartitions garçon/fille ou grand/petit au moment des demandes.			

En 2017 comme en 2016, nous avons enregistré 21 demandes d'admission. L'établissement fait état à la fin de chaque semaine de sa capacité d'accueil aux services du Conseil Départemental. Lorsque les services AEMO nous contactent pour une admission, nous veillons à ce que les Juges des Enfants et le service de l'Aide Sociale à l'Enfance aient validé cette orientation. Nous avons engagé 5 admissions et 12 refus ; pour ces derniers, le manque de places est la raison essentielle.

Évolution des besoins individuels de prises en charge exprimés par les usagers

- Difficultés psychologiques majeures.

Nous constatons pour les 24 enfants accueillis :

- 5 connaissent un dispositif scolaire adapté (ULIS et SEGPA).
- 7 ont des difficultés scolaires importantes tant pour les apprentissages que dans leurs comportements. Ces enfants restent à la marge des réponses institutionnelles existantes.

Pour trouver des réponses éducatives adaptées, des temps de déscolarisation paraissent nécessaires lorsqu'elles ne sont pas provoquées par les enfants eux-mêmes. Dans ce sens, la création d'un temps de prise en charge sur des temps aujourd'hui non couverts (matinée) reste pertinent.

Durant l'année 2017, nous avons demandé, avec le soutien du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, des bilans psychiatriques pour 4 enfants. Nous constatons que le secteur hospitalier est saturé de demandes et de prises en charge.

Aujourd'hui, nous ne trouvons pas de réponse pour orienter des enfants dans des dispositifs spécialisés contenant. Le Centre Médico-Psychologique Infantile propose des accompagnements au mieux une fois dans la semaine avec des séances de 45 minutes à 1 heure. Des accompagnements en journée sont inaccessibles car la priorité est donnée aux enfants sans réponse éducative et ayant des pathologies plus importantes ; quant aux accueils avec hébergements, le CMPI dit être sans ressource.

Nous sommes ainsi en réelles difficultés pour proposer des accueils spécialisés avec des collectifs plus petits et ce, pour permettre aux enfants d'avoir les conditions d'évolution plus adaptées. Dans ce contexte, certains enfants peuvent développer leurs symptômes (passage à l'acte violent, inhibition ...) dans l'établissement.

Notons que les équipes éducatives sont également impactées par ces situations.

- Accueil des enfants les week-ends et vacances en famille d'accueil :

Sur l'année 2017, 12 enfants sont accueillis régulièrement en famille d'accueil soit 50% des enfants présents.

Le total annuel fait état du chiffrage suivant :

	Nombre de weekend (du samedi matin au dimanche fin d'après-midi)	Nombre de jours (du lundi au vendredi) uniquement sur jours de fermeture
1^{er} semestre : janvier à fin juillet	238	286
2^{ème} semestre : août à décembre	155	82
TOTAL	393	368

- 1er semestre du 1er janvier au 31 aout 2017 :
 - 11 enfants concernés
 - 5 enfants sont accueillis systématiquement en famille d'accueil
 - 6 enfants sont accueillis régulièrement en alternance de leur famille naturelle

- 2ème trimestre : du 1er septembre au 31 décembre 2017 :
 - 11 enfants sont concernés
 - 6 enfants sont accueillis systématiquement en famille d'accueil
 - 5 enfants sont régulièrement accueillis en alternance de leur famille naturelle

Commentaires et analyses :

- Sur les 6 enfants accueillis systématiquement en famille d'accueil, 4 enfants (75%) étaient préalablement accueillis dans des familles d'accueil avant le placement à l'établissement. Leurs projets indiquaient un intérêt à conserver ce lieu pour garantir une continuité des liens. Ces 4 enfants totalisent 174 week-ends et 150 jours en semaine, soit respectivement 45% et 41% du total des week-ends et jours de semaine.

Nous notons une augmentation de 5% du nombre d'enfants concernés par cette situation par rapport à 2016.

- L'autre moitié des jours d'accueil correspond à des situations de parents ayant des droits d'hébergement limités à un week-end sur deux et la moitié des temps de fermeture de l'établissement.
- Nous n'avons pas connu des situations d'urgence nécessitant très rapidement des accueils.

Nous constatons que cette modalité d'accueil dynamise le projet global de l'enfant. Le lieu de placement principal est bien repéré par ces derniers et les enjeux concernant le sens du placement y sont travaillés. Les temps en famille d'accueil permettent aux enfants de percevoir et d'accepter un mode de vie familial différent du leur sans avoir de manière trop massive les écueils d'un conflit de loyauté envers leur propre famille.

ACTIVITÉ	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée (jeunes)	20	20	20	20
Nombre de journées d'ouverture	290	290	290	290
Nombre réalisé de journées	5 800	5 800	5 800	5 800
Taux d'occupation arrêté en %	99%	98%	98%	98%
Nombre arrêté de journées	5 742	5 684	5 684	5 684
Nombre réel de journées	5 917	5 848	5 484	5 877
Taux d'occupation réel en %	102,02%	100,82%	94,56%	101,33%
Écart Retenu/Réel	175	164	-200	193

Analyse et commentaires relatifs au nombre de journées (ou autre unité de prise en charge) réalisées

L'activité a été régulière toute l'année et conforme aux prévisions avec 20 enfants accueillis au minimum.

Explication d'une éventuelle sur ou sous-activité

Afin de regrouper une fratrie de 3 enfants, l'établissement a accueilli 21 enfants durant les mois d'avril à juillet 2017. Cet accueil supplémentaire ainsi que l'activité pleine expliquent une légère suractivité de 3,39%.

Analyse de l'évolution par rapport aux années précédentes

L'écart entre 2016 et 2017 est de 393 jours en raison de la légère sous-activité en 2016. Les variations restent minimes.

Détail par modalités d'accueil / de prise en charge

Partie II

Analyse du résultat

I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	91 544,17	89 724,48	93 838,09	-1 819,69	-1,99	4 113,61	4,59

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	92 690,00		93 838,09	1 148,09	1,24

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles

- d'augmentation des charges (ex : fioul, chauffage, carburants, déplacements...)

Le compte énergie électricité fait apparaître un dépassement de 2 021,49€ ; ce compte est sous doté depuis plusieurs années, il a fait l'objet d'un commentaire particulier pour une réévaluation au BP 2018.

Le compte Alimentation extérieure connaît un dépassement de 14,92% en raison d'une augmentation des prix des repas et de leur nombre.

- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge

- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles

- autres explications

Le groupe I est très légèrement déficitaire. L'écart entre le réel N et N-1 est essentiellement le résultat de l'écart entre l'activité de 2016 et 2017 soit 393 journées. Avec la suractivité, nous avons quand même réalisé une gestion rigoureuse.

- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

II. CHARGES DE PERSONNEL

II.1. CHARGE DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliqué	CCN 15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	NEXEM
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76	
	valeur moyenne du point année concernée	3,76	
	écarts en valeurs absolue et relative	0	
Grandes lignes de l'organigramme de la structure, à justifier			
Modifications		Créations	
Néant		Néant	
Évolution des charges et des aides , abattements sur salaires et charges sociales			
CITS			
Montant global et détaillé des salaires - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)	550 668,00 €		
Nombre de points d'indice de base (Annexe 5.3.7)	141 487		
Écart entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N	14 332,85	
	- au Budget Prévisionnel N	14 332,85	
	- au réel N-1	-61 027,50	
Commentaires :			
La variation entre le budget exécutoire et le réalisé est très faible (-1,70%).			

Montant de la charge nette de personnel - (Annexe 5.3.7)	837 964,56
Commentaires :	
La charge nette de personnel est inférieure de 16 438,79 € (-1,96%) à celle budgétée. Nous avons réalisé cette année des remplacements de personnel pour un total de 42 224,80 €.	
Éléments ou incidences de la politique de management salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	
Néant	

II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires
Requalification autorisée de la comptable dans la grille technicien supérieur.
Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...
Pas de départ à la retraite en 2017.

II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

Détail des honoraires
Ce compte est utilisé principalement pour le financement de l'activité « apprentissage piano ». D'autres frais (contrôles réglementaires...) y sont imputés.
Analyse et explications de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.

III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réal N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réal N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 3	75 524,33	84 758,40	134 093,87	9 234,07	12,23%	49 335,47	58,21%

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 3	134 833,67		134 093,87	-739.80	-0,55%

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles

Le compte 681500 intègre une provision relative à l'augmentation de la valeur du point du 1^{er} février 2017 au 31 décembre 2017 d'un montant de 1 884€

- d'augmentation des charges

Néant

- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge

Néant

- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles

Néant

- autres explications

L'écart entre l'exécutoire et le réalisé est minime.

L'écart entre les réalisés N et N-1 s'explique par l'introduction de la quote-part de frais de siège dans le budget.

- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

Néant

IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

Écart entre le tarif proposé au Budget Prévisionnel et celui arrêté par l'autorité de tarification – Explications

L'écart de 36 300,68 € (+3,36%) correspond à la légère suractivité de +193 jours. L'accueil d'un 21^{ème} enfant a été autorisé par le Département.

Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine - (Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)

V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Origine de ces recettes et leur montant réel.

L'essentiel des recettes concerne pour :

5 394,91 € Avantages en nature du personnel

1 020,00 € Indemnité de prêt de véhicules auprès d'associations locales dans le cadre d'une convention

1 070,21 € Remboursement de formation engagée par les salariés

Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1

Pas d'écart particulier

VI. INVESTISSEMENTS

Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés
Au cours du second semestre 2017, nous avons été autorisés à modifier les investissements pour la réparation d'un réducteur de pression et l'aménagement d'un bureau comptable. Les investissements proposés ont donc été réalisés.
Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé
Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année
Notons comme chaque année le montant de 7 381,99 € en reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement et qui concerne les pompes à chaleur, les aménagements des berges, les travaux du local technique.
Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement d'un radiateur électrique pour 184,00 € amorti sur 7 ans - Remplacement d'un congélateur pour 499,99 € amorti sur 7 ans
Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écarter du plan d'investissement annuel prévu
Les travaux de mise aux normes Accessibilité dans le cadre de l'Ad'Ap font apparaître la nécessité de reconsidérer la mise en œuvre des travaux. Il est nécessaire de faire une étude plus approfondie des coûts et du type de travaux par une assistance en maîtrise d'ouvrage. La nécessité de la création d'un bureau supplémentaire était une priorité. Nous avons également subi un problème de rupture du réducteur de pression qui a causé des dégâts dans la structure. Son changement devait donc être réalisé.
Degrés de priorités
Incidences sur les années restantes du PPI

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	1 085 442,34
Total classe 7	1 123 381,93
Résultat comptable	37 939,59
Résultat antérieur incorporé	0,00
Reprise sur le compte 10687	7 381,99
Dotations et reprise sur les comptes 116	6 929,84
Résultat à affecter	52 251,42

Résultats issus du

	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation au				
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	Vérification
CA N-4							
CA N-3							
CA N-2	40 997,96		40 997,96				40 997,96
CA N-1							
TOTAL	40 997,96		40 997,96				40 997,96

II. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	17 417,14 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	€
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	17 417,14 €
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement ⁶	€
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	17 417,14 €
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	€

Commentaires d'affectation

Nous proposons une répartition par tiers du résultat.

- 1/3 affecté à l'investissement pour couvrir des dépenses liées aux travaux dans le cadre de la mise aux normes accessibilité.
- 1/3 affecté pour couvrir un risque lié à un déficit
- 1/3 affecté à la réduction des charges d'exploitation dans le cadre d'un report à nouveau

Avignon, le 28 mars 2018

Christian KOEHRLEN
Directeur

le,

Lara MAZELIER
Directrice générale